

Cette fiche de données de sécurité répond aux exigences de :
Règlement (CE) n° 1907/2006 et Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 16/05/2022 - Version 2

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DU FABRICANT**1.1. Identificateur de produit**

Code du produit AC9511
Nom du produit Spray d'alcool isopropylique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Nettoyage des cartes électroniques et des pièces en plastique des ordinateurs et des imprimantes
Utilisations déconseillées Ne pas utiliser sur les humains et les animaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Intronics B.V
P.O. box 123, 3770 AC Barneveld
Pays-Bas

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter :

Support technique : +31 342 407 050

1.4 personne à contacter en cas d'urgence

Appointed body: French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network
Address: Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex France
Phone: + 33 3 83 22 50 50
E-mail: bnpc@chru-nancy.fr
Website: <http://www.centres-antipoison.net/>

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substances ou du mélange*****Règlement (CE) n° 1272/2008***

Danger, Aérosols 1, Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut exploser s'il est chauffé.



Avertissement, Irrit. yeux 2, Provoque une sévère irritation oculaire.



Avertissement, STOT SE 3, Peut causer de la somnolence ou le vertige.

Effets physico-chimiques, sanitaires et environnementaux néfastes :

Aucun autre danger

2.2. Informations sur l'étiquette

Identificateur de produit

Pictogrammes de danger :



Mot signal

Danger

Mentions de danger :

H222+H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut exploser s'il est chauffé.

H319 Provoque une sévère irritation oculaire

H336 Peut causer de la somnolence ou le vertige.

Mentions d'avertissement :

P102 Garder hors de la portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'ignition.

P251 Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.

PS261 Éviter de respirer la poussière / fumé / gaz / brume / vapeurs / sprays.

P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection des yeux et une protection du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si nécessaire et possible de le faire. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTI POISON/médecin/... si vous ne vous sentez pas bien.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir un avis médical/docteur.

P403+P233 Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder le conteneur bien fermé.

P405 Conserver sous clé.

P410+P412 Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C/ 122°F.

P501 Veuillez vous débarrasser du contenu / récipient conformément à la réglementation en vigueur.

Dispositions spéciales : Aucun

Contient : propane-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol

Dispositions spéciales selon l'annexe XVII de REACH et ses modifications ultérieures : Aucun

2.3. Autres risques

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0,1\%$.

Autres risques : Aucun autre risque

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

N/A

3.2 Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement CLP et de la classification correspondante :

Qté	Nom	Ident. Numéro	Classification
>= 70% - < 80%	propan-2-ol cyclique ; alcool isopropylique ; isopropanol	Numéro 603-117-00-0 d'index : CAS : 67-63-0 CE : 200-661-7 N° d'enr. : 01- 2119457558- 25-xxxx	 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.8/3 STOT SE 3 H336
>= 15% - < 20%	propane	Numéro 601-003-00-5 d'index : CAS : 74-98-6 CE : 200-827-9 N° d'enr. : 01- 2119486944- 21-XXXX	 2.2/1 Gaz Infl. 1 H220  2.5 Gaz Press. H280
>= 7% - < 10%	butane	Numéro 601-004-00-0 d'index : CAS : 106-97-8 CE : 203-448-7 N° d'enr. : 01- 2119474691- 32-XXXX	 2.5 Gaz Press. H280  2.2/1 Gaz Infl. 1 H220
>= 3% - < 5%	et isobutane	Numéro 601-004-00-0 d'index : CAS : 75-28-5 CE : 200-857-2 N° d'enr. : 01- 2119485395- 27-XXXX	 2.5 Gaz Press. H280  2.2/1 Gaz Infl. 1 H220

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais et garder au chaud et au repos.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Les parties du corps qui ont été en contact avec le produit - ou qui sont seulement soupçonnées de l'avoir été - doivent être immédiatement rincées à l'eau courante et éventuellement avec du savon. Laver soigneusement le corps (douche ou bain). Enlever immédiatement les vêtements contaminés et éliminer-les en toute sécurité. Après contact avec la peau, laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.
Contact avec les yeux	Après contact avec les yeux, rincer à l'eau avec les paupières ouvertes pendant une durée suffisante, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. Protéger l'autre œil.
Ingestion	Ne pas faire vomir en aucun cas. OBTENIR IMMÉDIATEMENT UN EXAMEN MÉDICAL.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrez si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).

Traitement : Aucun

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Extincteur à CO2 ou à poudre chimique.

Matériau d'extinction inapproprié Aucun en particulier

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit une épaisse fumée.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire approprié.
Recueillir séparément l'eau d'extinction d'incendie contaminée. Cette eau ne doit pas être rejetée dans les égouts.
Déplacer les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiat si cela peut être fait en toute sécurité.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE DE LA SUBSTANCE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle.
Éliminer toute source d'inflammation.
Mettre les personnes en sécurité.
Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informez les autorités responsables.
Matériau approprié pour la reprise : matériau absorbant, organique, sable.
Conserver les eaux de lavage contaminées et les éliminer.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le nettoyage :
Laver à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour garantir la sécurité de la manipulation de la substance ou du mélange

Conseils pour une manipulation sûre Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et de brouillards.
Ne pas utiliser les conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant d'effectuer des opérations de transfert, s'assurer qu'il n'y a pas de résidus de matières incompatibles dans les conteneurs.
Voir également la section 8 pour les équipements de protection recommandés.

Mesures d'hygiène Les vêtements contaminés doivent être changés avant d'entrer dans les zones de restauration. Ne pas manger ni boire pendant le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour garantir la sécurité du stockage y compris les produits incompatibles

Mesures techniques Refroidir et ventiler de manière adéquate

Conditions de stockage Toujours conserver dans un endroit bien ventilé.
Conserver à une température inférieure à 20 °C. Tenir à l'écart des

flammes et des sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
Tenir à l'écart des flammes, des étincelles et des sources de chaleur.
Éviter l'exposition directe au soleil.
Tenir à l'écart des aliments, des boissons et de la nourriture.

Substances incompatibles Aucune en particulier.

7.3. Utilisation finale particulière

Mesures de gestion des risques (RBM) Aucune en particulier.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

propane-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol - CAS : 67-63-0
ACGIH - TWA(8h) : 200 ppm - STEL : 400 ppm - Remarques : A4, BEI - Irr. Yeux et URT, impair. CNS
propane - CAS : 74-98-6
ACGIH - Remarques : (D, EX) Asphyxie
butane - CAS : 106-97-8
ACGIH - STEL : 1000 ppm - Remarques : (EX) Déficience SNC
et isobutane - CAS : 75-28-5
ACGIH - STEL : 1000 ppm - Remarques : (EX) Déficience SNC

Doses dérivées sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prédite sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Mesures de contrôle de l'exposition :

Risques thermiques Aucun

Protection des yeux / du visage Utiliser des lunettes de protection bien ajustées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection des mains Utiliser des gants de protection offrant une protection complète, par exemple en P.V.C., en néoprène ou en caoutchouc.

Protection de la peau et du corps Utiliser des vêtements qui offrent une protection complète de la peau, par exemple en coton, en caoutchouc, en PVC ou en Viton

Protection respiratoire Utiliser un équipement respiratoire de protection adéquat.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucun

Contrôles techniques appropriés Aucun

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Propriétés	Valeur
Apparence et couleur :	Limpide et incolore
Odeur :	caractéristique
Seuil d'odeur :	N.A
pH :	N.A
Point de fusion/point de congélation :	N.A
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :	N.A
Point d'éclair :	< 0 ° C
Taux d'évaporation :	N.A
Inflammabilité solide/gaz :	N.A
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	N.A
Pression de vapeur :	N.A
Densité de vapeur :	N.A
Densité relative :	0,8 gr/ml c.ca
Solubilité dans l'eau :	Partielle
Solubilité dans l'huile :	Totale
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	N.A
Température d'auto-inflammation :	N.A.
Température de décomposition :	N.A.
Viscosité :	N.A.
Propriétés explosives :	N.A.
Propriétés oxydantes :	N.A

9.2. Autres informations

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité :	N.A	--	--
Solubilité dans la graisse :	N.A	--	--
Conductivité :	N.A	--	--
Propriétés pertinentes des groupes de substances	N.A	--	--

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	Stable dans des conditions normales.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Il peut produire des gaz inflammables en contact avec des métaux élémentaires (alcalins et alcalino-terreux), les nitrures et les agents réducteurs puissants. Il peut s'enflammer en contact avec des acides minéraux oxydants, des métaux élémentaires (alcalins et alcalino-terreux), les nitrures, les peroxydes et hydroperoxydes organiques, les agents oxydants et les agents réducteurs
10.4. Conditions à éviter	Stable dans des conditions normales.
10.5. Matériaux incompatibles	Évitez le contact avec des matériaux combustibles. Le produit pourrait s'enflammer.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun

Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques du produit : N.A.

Informations toxicologiques des principales substances présentes dans le produit :

N.A.

Sauf indication contraire, les informations requises dans le règlement (UE) 2020/878 énumérées ci-dessous doivent être considérées comme étant N.A. :

- a) Toxicité aiguë ;
- b) corrosion/irritation de la peau ;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire ;
- d) sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau ;
- e) mutagénicité des cellules germinales ;
- f) cancérogénicité ;
- g) toxicité pour la reproduction ;
- h) exposition unique STOT ;
- i) exposition répétée STOT ;
- j) risque d'aspiration.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Adopter de bonnes pratiques de travail, afin que le produit ne soit pas rejeté dans l'environnement.

N.A.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune

12.3. Bioaccumulation

Aucune

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultat de l'évaluation des substances préoccupantes : PBT et vPvB

Aucune

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune substance perturbatrice endocrinienne présente à une concentration $\geq 0,1$ %.

12.7 Autres effets nocifs Aucun

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Récupérer lorsque possible Envoyer aux installations d'élimination autorisées ou pour incinération dans des conditions contrôlées. Toujours respecter les réglementations locales et nationales en vigueur.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro/ID ONU	Numéro ADR-UN :	1950
	Numéro IATA-Un :	1950
14.2 Nom d'expédition pour le transport	ADR-Nom d'expédition :	Aérosol d'une capacité de 1000 cm ³ ou moins
14.3 Classe(s) de danger	Classe ADR :	2
	ADR- étiquette:	Aérosols ONU 1950
	Classe IATA :	2.1
	Classe IMO :	2.1
14.4 Groupe d'emballage	Groupe d'emballage ADR :	III
14.5 Dangers pour l'environnement	N.A.	
14.6 Précautions particulières	N.A.	
14.7 Transport en vrac	Non	
conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC		

Section 15 : RÉGLEMENTATIONS

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques liés aux agents chimiques sur le lieu de travail)
Dir. 2000/39/CE (Valeurs limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (UE) n° 758/2013
Règlement (UE) n° 2020/878
Règlement (UE) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (UE) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (UE) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (UE) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (UE) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (UE) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (UE) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (UE) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (UE) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (UE) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues dans le produit conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et les modifications ultérieures :

Restrictions liées au produit

Restriction 3
Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues

Aucune restriction

Le cas échéant, veuillez vous référer aux dispositions réglementaires suivantes :

Directive 2012/18/UE (Seveso III)
Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (directive COV)

Dispositions relatives à la directive UE 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III selon l'annexe 1,
partie 1
Le produit appartient à la catégorie : P3a

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Liste explicative des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Déclarations de danger pertinentes

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation oculaire.

H336 Peut causer de la somnolence ou le vertige.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Gaz Infl. 1	2.2/1	Gaz inflammable, Catégorie 1
Aérosols 1	2.3/1	Aérosol, catégorie 1
Gaz Press.	2.5	Gaz sous pression.
Liq. Infl. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Irrit. yeux. 2	3.3/2	Irritation des yeux, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Procédure de classification
Aérosols 1, H222+H229	Sur la base de données d'essai
Irrit. yeux. 2, H319	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul

Principales sources bibliographiques :

ECDIN - Réseau d'information et de données sur les substances chimiques dans l'environnement - Centre commun de recherche, Commission des Communautés européennes.

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième édition - Van Nostrand Reinold

ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS :	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
CLP :	Classification, Étiquetage, Emballage.
DNEL :	Niveau dérivé sans effet.
EINECS :	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés.
GefStoffVO :	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS :	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA :	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR :	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ICAO :	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI :	Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO).
IMDG :	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
INCI :	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt :	Coefficient d'explosion.
LC50 :	Concentration létale, pour 50 % de la population d'essai.
LD50 :	Dose létale, pour 50 % de la population d'essai.
PNEC :	Concentration prévue sans effet.
RID :	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL :	Limite d'exposition à court terme.
STOT :	Toxicité pour certains organes cibles.
TLV :	Valeur limite d'exposition.
TWA :	Moyenne pondérée en fonction du temps
WGK :	Classe allemande de risque pour l'eau.

Date d'émission 16/05/2022
Date de révision Non applicable.
Motif de révision : Non applicable.

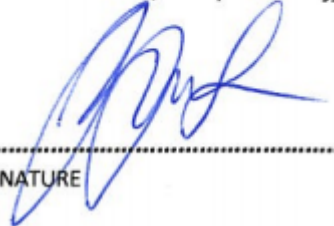
Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) 1907/2006, 1272/2008/UE et du règlement (UE) 2015/830.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette FDS sont préparées au mieux de nos capacités et reflètent l'état des connaissances au moment de la publication. Les données sont présentées à titre de guide pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité de la substance, et ne doivent être considérées comme un certificat de garantie ou de qualité. Les informations données concernent la substance fournie uniquement et peuvent ne plus être applicables lorsque la substance est utilisée ou mélangées avec d'autres substances.

Fin de la fiche de données de sécurité

Intronics BV
Shardene Brink, *compliance officer*


.....
SIGNATURE